

Conservatoires
de
France



Par ce manifeste,

Conservatoires de France

invite **professionnels,**
élus et **usagers** à

se rassembler autour
de **valeurs communes**

- **artistiques, sociales et humaines** -

et à **se mobiliser** pour

les affirmer dans
un **service public**

des **enseignements artistiques**
créatif, dynamique
et **renforcé.**

site : www.conservatoires-france.com - contact : conservatoiresdefrance@yahoo.fr

Assises nationales - 15 et 16 janvier 2009

Maison des pratiques artistiques amateurs, Paris

Quand la mondialisation et les logiques
marchandes mettent à mal l'art et la culture...

Quand l'Etat n'a plus dans ces domaines le rôle
symbolique qu'il a pu tenir et ne parvient ni à mettre
en œuvre ses propres réformes ni à être le garant
de la régulation et de l'équité...

Alors qu'il devient plus que jamais nécessaire
d'assurer la cohérence entre le respect des
personnes et l'intérêt collectif de l'offre publique...

Il est du devoir des professionnels de faire entendre
leur voix et de défendre les valeurs qui les animent.

S'appuyant sur les contributions d'artistes, de
chercheurs, d'universitaires, d'élus, de responsables
culturels, d'enseignants, de chefs d'établissement,
ces Assises se sont interrogées sur la place de
l'enseignement artistique dans la construction de
l'individu, dans l'organisation sociale, dans les choix
politiques et dans les priorités budgétaires. Elles ont
permis de réaffirmer le rôle de l'art et de la culture
dans la société démocratique d'aujourd'hui. Enfin,
elles ont mis en lumière les mutations nécessaires
des institutions pour que, tout en préservant leurs
valeurs communes, celles-ci soient en mesure de
trouver de nouvelles identités qui garantissent à la
fois leur légitimité, leur avenir et leur essor.

MANIFESTE
POUR...

UN ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PUBLIC,

CRÉATIF,

Art et culture

La culture est constitutive d'une société - et même, en France, constitutionnelle. Elle permet de comprendre le monde complexe dans lequel nous vivons, de le saisir dans sa diversité et de s'y mouvoir en citoyen intelligent, responsable et autonome.

C'est pourquoi elle reste l'objectif essentiel d'une éducation fondée sur les croisements des individus, des pratiques, des patrimoines, des différents champs disciplinaires.

En démocratie, l'art doit être posé comme une entité et un droit inaliénables ; comme elle, il est aussi fragile que précieux. C'est pourquoi il faut le sauvegarder, l'enrichir, l'adapter, le développer et le répandre partout et à tout prix. Son apprentissage et sa pratique contribuent plus que beaucoup d'autres activités humaines à enrichir la personnalité et à stimuler l'esprit critique. Il ne saurait donc être figé, unidimensionnel, ou réduit à un simple objet de culte. Son appropriation doit se faire de manière critique, ouverte sur le monde, avec un souci permanent de pluralité esthétique.

La culture permet de comprendre le monde, de le saisir dans sa diversité et de s'y mouvoir en citoyen intelligent, responsable et autonome.

En démocratie, l'art doit être posé comme une entité et un droit inaliénables.

L'éducation et l'enseignement artistiques imposent le temps de la découverte et de la maturation, indispensable à la construction de l'individu et du citoyen.

Afin de jouer un rôle éminent de permanence culturelle, les établissements doivent poursuivre leur mutation culturelle, sociale, pédagogique et institutionnelle.

Société et conservatoires du 21^e siècle

À un service de l'art, de sa conservation, de sa reproduction, de sa diffusion, de sa création et de son avenir, l'enseignement artistique - tout en résistant à la culture de masse uniforme et à sa logique marchande - se doit de formuler des offres de pratiques et d'enrichissement culturel susceptibles de répondre aux attentes de tout individu, quelles que soient sa situation et son origine sociale. La prise en compte de l'ensemble des cultures aujourd'hui mises à notre portée doit être considérée comme une condition centrale des missions et de l'exercice des structures d'enseignement artistique.

Dans une société en profonde mutation, marquée par l'injonction à l'individualisme et la survalorisation de la performance, l'abondance et l'accessibilité de la production intellectuelle conditionnent tous les systèmes : l'éducation et l'enseignement artistiques imposent au contraire le temps de la découverte et de la maturation indispensable à la construction de l'individu et du citoyen.

Un service public renforcé et sécurisé

Pour réaliser cette ambition avec efficacité et imagination en donnant toute leur place à l'expérimentation et à l'innovation, il est indispensable de redéfinir les modes de coopération et de gestion des établissements d'enseignement artistique au sein d'un service public renforcé et sécurisé.

Espaces publics permettant l'organisation du temps de la rencontre, revendiquant patience et pérennité, les conservatoires doivent s'engager à réduire la faille entre les familiers de la culture de la distinction et ceux qui aspirent à en être les acteurs, même si leur histoire ne les y a pas préparés. Lieux de formation, de pratique, de culture et d'art, ils inscrivent leur action dans une démarche de projet associant professionnels, partenaires et usagers, sur plusieurs territoires étroitement imbriqués qu'ils contribuent à enrichir dans une dynamique de réseaux.

C'est en portant et en affirmant ces valeurs que les établissements doivent poursuivre leur mutation culturelle, sociale, pédagogique et institutionnelle. Ils réussiront ainsi à acquérir une identité et une image repérables et lisibles en tenant un rôle éminent de permanence culturelle.

Le rôle des professionnels est déterminant. Leurs compétences artistiques doivent être doublées d'une capacité à analyser l'ensemble des mutations, à les faire comprendre et à formuler des propositions aux élus. Ils doivent être en mesure d'imaginer la diversité et de la mettre en œuvre au sein de projets d'établissements concertés, conçus à partir de valeurs partagées et avec une vision globale et prospective du développement culturel et artistique.

DYNAMIQUE,

Lieux de formation, de pratique, de culture et d'art, les conservatoires inscrivent leur action dans plusieurs territoires qu'ils contribuent à enrichir et dynamiser.

Les différentes collectivités territoriales doivent affirmer leur rôle de pilotage et de coordination des enseignements artistiques, dans une logique de proximité et de complémentarité.

L'Etat, au moment où il transfère ses compétences aux collectivités, se doit plus que jamais de rester le garant de l'égalité d'accès, de l'équité et de la régulation de l'offre sur l'ensemble de son territoire.

De plus, sa politique de l'enseignement supérieur doit être résolument volontariste et constituer une véritable priorité. Elle est en effet l'un des leviers du maintien d'une exigence qualitative et représente, dans le cadre de la formation des enseignants et des artistes, un moyen irremplaçable de mise à disposition des établissements de professionnels susceptibles de garantir des conditions de développement culturel sur tout le territoire. C'est la qualité et la lisibilité de cette politique qui donneront toute sa place à la France dans le paysage européen des enseignements artistiques.

Être moteur de changement, refuser la rupture entre les différentes catégories sociales en reconnaissant de nouveaux territoires, en s'appuyant sur les lieux où se construit l'innovation sociale et culturelle : il s'agit bien d'un projet politique.

C'est pourquoi nous sommes résolument attachés à ces évolutions dans le cadre d'un service public qui sera autant assembleur des initiatives et des partenaires que rassembleur des acteurs et des usagers, autour d'une offre de rayonnement culturel et de formation artistique, garantissant un véritable projet de société.

ET RENFORCÉ

Jouant un rôle essentiel dans l'aménagement du territoire, les collectivités territoriales (communes, départements, régions) représentent le cadre le plus pertinent d'organisation du réseau des établissements d'enseignement artistique. Leur rôle de pilotage et de coordination des différents niveaux d'enseignement doit être affirmé, dans une logique de proximité et de complémentarité. Pour assumer pleinement cette mission, elles doivent se doter et être dotées de moyens nécessaires.